

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 106.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 6 MAI, 1828.

Vol. 1

Conditions d'abonnement. L'abonnement est d'un an, payable par mois, à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou les correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne aux jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une place pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque ligne.

Les personnes qui publient ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St-Charles, chez le juge Moril Guirmand.

A la paroisse St-Jean-Baptiste, chez le sieur Théodore Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Atchafapas, à Mr. Damartrat, et au juge Bryant.

Lord-Amérique.

POUR NEW-YORK.
Le brick **NEW-UNION**, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement, au haut du et en prendra aussi un bas de la côte. S'adresser à M. BOWERS, OSBORN & Co. 5 fév.

POUR NEW-YORK.
Le brick **CONCORDIA**, capitaine G. Kelly, va maintenant à prendre charge à la côte, et partira incessamment. S'adresser à JOHN MINTURN, rue de Canal 5 fév.

POUR BOSTON.
Le brick **ORIENT**, capitaine Choate, est prêt maintenant à prendre charge, et partira incessamment. S'adresser à STETSON & AVERY, No. 16 rue Bivouac 5 fév.

POUR PHILADELPHIE.
Le brick **OREGON**, capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans deux jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à WHITALL, JAUDON & Co. 17 déc.

POUR NEW-YORK.
Le brick **MITTY**, capitaine Kisson, prenant maintenant charge au haut de la côte, et son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser à JOHN P. PAYSON. 7 décembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick **JULIA**, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la côte, et peut prendre encore 100 boucauds à fret, si on se présente immédiatement pour le quel on passe, s'adresser à J. W. ZACHARIE & Co. 17 déc.

POUR NEW-YORK.
Le brick de première classe **PERUVIAN**, double et chevillé en cuivre, capitaine Charobill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis 17 déc.

BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.
Le navire **FRANKLIN**, double et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, sera prêt dans deux jours. S'adresser à STETSON & AVERY, No. 60 rue Bienville. 18 Dec.

POUR NEW-YORK.
La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire **KENTUC** Y. cap Bathbone.

Le navire **TALMA**, capt Marshall.

Le navire **ILLINOIS**, capt Waterman.

Le navire **TENNESSEE**, capt. Fowler.

Le navire **LOUISIANA**, capt. Price.

On peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé sur les 15 et 16 de chaque mois.

25 oct **Foster & Hutton.**

On pourrait avoir quelques tonneaux de fret s'adresser à W. W. CALDWELL 18 décembre.

Le sous-signe onre à vendre par le marchand **Belle**, venant de la Nouvelle-Orléans, consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noirs et blancs, Bas pour femmes unis et brodés, Bas de Soie pour hommes, Echarpes de Barege Robans de Taftas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW HODGE junr 3 Dec.

500 BOUCAUTS de sucre.

500 BOUCAUTS de sucre, prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par **G. Legend** 4 dec.

EUROPE.

POUR LE HAVRE.
Le brick **VIRGINIA**, capitaine Prince, partira dans peu. Pour fret de quelques centaines de balles, s'adresser à **THEODORE NICOLET & Co.** 6 fév.

POUR LE HAVRE.
Le brick **EDWARD**, à brésil d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement; pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à **WM. NOTT & Co.** 6 fév.

POUR LIVERPOOL.
Le brick anglais de première classe **FRANZES WATSON**, capt. Blair, ayant partie de son chargement en part, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à **ANDREW LOCKHART & Co.** 17 déc.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.
Le beau navire à voiles **MERIEAN**, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 4000 balles de coton, est prêt à prendre charge pour un des ports. S'adresser au capt. a bord ou à **JULES L. BLANC** No. 102 rue Royale. 17 déc.

POUR LIVERPOOL.
Le navire solide à voiles **EDWARD DOWNS**, capitaine **Downs**, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à **JOHN HAGAN & Co.** 17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.
Le brick **NEW-DORSET** et chevillé en cuivre, A. I. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 460 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à **BOWERS, OSBORN & Co.**

A FRET.

(On préfère un port des Antilles.)
Le bon brick la **CATHERINE**, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, le 7 septembre dernier, il est double à bord, et chevillé en cuivre. S'adresser à **GOTTSCHALK & BEIMERS** 15 janv.

POUR BAYOU SARAH, BAYOU-ROUGE, Plantations et les lieux intermédiaires.
Le beau Bateau-Vapeur **COURTLAND**, d'une machine supérieure, capitaine D. Edgeron, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il a de très beaux ornemens dans son salon. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à **JAMES ARMOR** 19 Dec.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPÉE, Et tous les lieux intermédiaires.
Le bateau à vapeur **RED-RIVER**, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à **L. MILLAUDON** 17 déc.

POUR NATCHEZ.
Et tous les lieux intermédiaires
Le bateau-vapeur **WALK-IN-THE-WATER**, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois, et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.
Le bateau à vapeur **COLUMBIA**, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabare qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à **JOSEPH T. BAUDUC** 17 déc.

POUR LE BAYOU SARAH.

Laconne-Brière, Bayou-Sarah, Plaquemines, et les autres débarquements.
Le bateau à vapeur, à simple promotion, **FLORIDA**, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jours, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à **Joseph T. Bauduc** 1 sept.

70 BOUCAUTS DE SUCRE

70 BOUCAUTS de sucre, prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par **JOHN HAGAN & Co.** 1er mai

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour de premier District Judiciaire.
Clairice Trigue, femme de Théodore Trigue, contre **Théodore Trigue son mari.**
Ceux étant convaincus par des preuves que le douaire de la demanderesse est mis en danger, par l'état des affaires du défendeur, ordonne et adjuge que le jugement par défaut rendu sur ce cas le 26 Décembre dernier, est maintenu confirmé et qu'une séparation de biens existait entre la demanderesse et le défendeur, son mari, conformément à la loi. Et la Cour étant plus satisfaite des preuves fournies par la demanderesse quant à la dot, et autres propriétés appartenant par elle en mariage comme relatées dans la position, ordonne et adjuge qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois mille cent vingt quatre piastres et quatre cents, montant de la somme appropriée par elle en argent comptant; et qu'elle reprenne possession du terrain mentionné dans sa pétition, ainsi que des esclaves et bestiaux qui y sont aussi compris, savoir: Un arpent de terre situé face au fleuve sur quatre vingt arpents de profondeur, un ségre nommé **Alexis**, une égrasse nommée **Marianne** avec sa fille appelée **Louise**, un cheval bai, et un taureau avec un bouvillon. Et de plus est ordonné que le défendeur paiera les frais.

4 Février 1828. **JOSHUA LEWIS** (Signé) **JOHN LEWIS greffier.**

Lesquels frais se montent à la somme de trente piastres 62 cents, sans compter les honoraires du greffier.

Je certifie par le présent que la copie ci-dessus est une copie d'un jugement primitif enregistré: La. au Greffe de cette Cour, en témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quinze Mars de l'an de grâce 1828. **N. FARRIS, dép. greff. r.**

Esclave en maronnage.

Est partie maronne de chez le soussigné, il y a environ quatre jours, une Négresse créée de ce pays, nommée **Orléane**, âgée d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 3 pouces français, teint rosâtre, ayant de petites taches blanches à la figure, presque imperceptibles, parlant Anglais, Français et Espagnol. Une récompense de cent piastres sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la loi.

PIERRE GAIE.
rue du Quartier, entre Condé et Royale. 15 avril.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RIVUO, Docteur en médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitants de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de **Bains Fumigatoires** de la rue St-Anne, N° 122, dans la rue du Quartier, N° 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fontenot.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Rivuou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les sauges de reproches qu'on peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entrez autres changements, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de négres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les négres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus spacieuses entières vue dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, \$ 16 ..
..... 6 " 9 ..
..... 1 " 1 50

La journée d'un négre dans l'hôpital est 1 ..

Mr. Rivuou prendra d'ailleurs avec les propriétaires les arrangements les plus convenables.

Dans les derniers années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Rivuou, est de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'étant adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

AVVENDRE par les soussignés.

100 caisses blanc de baleine
30 barils farine de bled Saragin, fraîche
20 fréquins beurre
20 barils cidre de New-Ark
50 barils farine fraîche
5 pipes eau-de-vie de France
Une caisse violons
Un assortiment de pierres à meules.
21 déc **Russell & Barstow.**

600 BOUCAUTS de sucre prêts

à être livrés sur diverses habitations, à vendre par **A. & Z. Cavalier.** 4 dec.

Pensionnat pour les jeunes filles.

L'ETABLISSEMENT de Mlle. Evered pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopaliéne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne; L'écriture; Grammaire; Arithmétique; Géographie, avec des cartes et des globes; Histoire ancienne et moderne; La Mythologie; Les belles Lettres; Le Dessin; La danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écouteres françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées, et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Mme Evered pénétrée des devoirs que lui impose son état, et desirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

M. B. (comme ci-devant, Madame Evered donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

Le service de l'Etat de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLÉANS, 7 Fév. 1828.
CE BUREAU est transporté dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, rue Condé. L'entrée est vis-à-vis la demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi. **F. GARDELL.** *Thésaurier de l'Etat.* 7 Fév. 6

Le Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de la Louisiane.

JEAN ROSSETT, à demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St-Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre. **R. A. COOKE.** 12 Jan.

Le débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.
Et d'arrivages intérieurs.
370 sacs Café de la Havane.
30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.
100 sacs de 1000 bouchons fins.
40 caisses Huile de Vitriol de deux damejannes chaque.
100 barils Vinaigre de cidre fort.
200 sacs Sel de Liverpool.
54 barils Plomb de chasse patentié.
200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.
40 barils Sucre en pain.
40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.
Grils pour bateaux à vapeur, Chaudières et Roues, Drays et Brouets.
A vendre par **SAMUEL P. MORGAN.** 15 janv.

CONFITURES.

En boîtes communes et dorées, 4 do. assorti blanc, à vendre par **A. HODGE, Jr.** Dec 14.

BEURRE frais.

58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur **Bulverde**, et à vendre par **W. D. JOLLEY, nle. Levée** 27 nov.

TABAC.

En débarquement du brick **Charlotte**, 25 barils Tabac de Virginie, 25 barils do. 350 caisses tabac, 5 boucauds Rum quatrième preuve, 40 caisses cardes à coton et à laine de White-tower, numéros assortis; 25 ballons brodequins et souliers, à vendre par **N. MERRITT** Dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDÉS, &c.

Le soussigné vient de recevoir par le Gréole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barils verdegria, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par **Wm. FROST, Jr.**

UNE quantité considérable d'excellentes pommes

de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardaises de Queen Ton, 18 do. de dites Comtesse et Duchesse; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par **CURELL, LESASSIER & KILSHAW.** 19 Dec

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Arames general pour les aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix: 8° 50. **Cw. JORDAN & Co.** 21 fév

AVVENDRE par F. BERTOULIN.

Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Gognolet, Anizetta de Marie Brizard, Sardines à l'huile et au beurre, Pâtes de lièvre truffés, do. aux foies gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

College Louisianais.

Les développemens progressifs de la population de la Louisiane, ont considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile. **MR. CUVILLIER** a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence dans le vaste local connu sous le nom de PRACAT, situé à un quart de lieue de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche du fleuve.

Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant:

1°—La salubrité du lieu considéré par des juges compétens comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'affreux ravages à la Nouvelle-Orléans.

2°—La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvéniens qu'elle présente.

3°—Le besoin urgent d'éditions disposées de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques.

4°—La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permet de séparer les jeunes élèves des élèves plus âgés, afin d'éloigner autant que possible les chances d'accidens et les inconvéniens de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges.

Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé **MR. CUVILLIER** à opérer ce changement. Il les soumet au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui s'occupent en lui confiant l'éducation de leurs enfans. Il s'estimera heureux si ces motifs obtiennent leur approbation; et il croit même manquer à son devoir en ne se permettant pas cette exposition de leur offrir ses remerciemens.

MR. GUILLOT, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par **M. ALLEN**, d'abord ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu sous les plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par **M. le général Bernard** et **MM. Rolland, Piché** et d'autres citoyens respectables de cette ville.

Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dans le commerce est classé; les règles indispensables dans une maison d'éducation, **MR. CUVILLIER** se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il sera désormais impossible d'admettre au nombre de ses élèves des jeunes gens au dessus de l'âge de quatorze ans.

Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser d'abord au chef de l'établissement. 26 mars

E. DEBERGUE.

Successor de J. Gabaroché, **PREVIENT** ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de **CHAPEAUX**, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabrications des Etats-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui seront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à aussi bon marché que n'importe quel magasin en ville.

Son magasin est rue St-Pierre, entre Champs et Lavée, ou domicile qu'occupait **MR. J. Gabaroché**, No. 33. 7 mars.

FABRICA de Sombrettes fines de prima

mera calidad, y prueba de agua. Beherden en casa de **E. DEBERGUE**, en la calle de Sa. Pedro, Plaza de Armas N° 23. 10 abril

JEAN DE CORRES—Docteur en médecine

et en chirurgie, des collèges de Madrid, et Barcelone, ex-membre titulaire de la ci-devant école et société médicale d'émulation de Bordeaux &c. &c. L'enseignement autorisé pour exercer en tout l'Etat de la Louisiane, à l'honneur d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans qu'il a fixé sa demeure au coin de la rue Condé et de Maline, vis-à-vis la Pharmacie de **MR. ORLÉAN & Co.**

Il se fait un devoir d'avertir le public, qu'un fait parfait sous son éducation médicale dans les écoles, et hôpitaux de France, et qu'il possède l'Espagnol, presque aussi bien que sa langue natale, et l'Anglais autant qu'il en faut pour être utile aux individus malades de toutes les nations auxquels cette dernière langue est plus familière. 15 avril

AVIS—Le soussigné désireait

travailler des écritures à faire quelques qu'il les puissent être, en Français mais il préférerait la tenue des livres, qui a été la principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigent un travail soigné et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et St. Charles, No. 199 chez **M. GRANT** 27 fév

LES épaves viennent de recevoir

par le Zalia de Bordeaux, des sardines, papier écolier dit aux autres. S'adresser au droit au Dr. **W. BACH.** 31 mars. **CHEZ JORDAN & Co.**